



Commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy



# Gazette

## de la Petite Meurthe

Edition N°31  
Mars 2023

Mairie : 1145, route départementale 73  
88230 BAN SUR MEURTHE-CLEFCY

Tel: 03 29 50 30 18

Fax : 03 29 50 42 51

Astreinte : 06 40 24 43 92

Courriel : bansurmeurthe-clefcy@orange.fr

Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Facebook  mairie.bansurmeurtheclefcy

Instagram  bansurmeurtheclefcy

Illiwap  Mairie de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h00 à 11h30

Mardi : 8h00 à 11h30 – 15h30 à 17h30

Mercredi : 8h00 à 11h30

Jeudi : 8h00 à 11h30 – 15h30 à 17h30

Vendredi : 8h00 à 11h30

Samedi : 8h00 à 11h00

Permanences du Maire : Les matins à partir de  
10h00 et sur rendez-vous.

Permanences des adjoints : Sur rendez-vous.



**Les sourires de 2022** : les jeunes, les enfants, les électeurs, les associations, les bénévoles, les agents...

## A lire sur les réseaux :

## Illiwap :

### l'actualité de la commune pour ses habitants !

Installer l'application sur votre téléphone



Disponible aussi sur tablette et ordinateur

La ferme des evaux  
10 octobre 2022 · 🌐

Petit bilan du Marché des Bohos de ce dimanche : que du positif ! Une organisation au top, de nombreux visiteurs, de belles rencontres et le soleil pour couronner le tout !

Un grand merci à [Mairie Ban Sur Meurthe-Clefcy](#) et à toutes les personnes qui ont travaillé d'arrache-pied pour rendre cet événement possible.

A refaire l'année prochaine! Nous, on est partants ! 🙌🙌🙌



Objet trouvé

De nombreuses clés ont été retrouvées, mais aussi des lunettes ou encore d'autres objets.

L'information a été mise sur illiwap.

Tous ces objets attendent encore leurs propriétaires en Mairie.

Livia Buchler VosgesTV  
20 janvier · 🌐

[CVCV] Connaissez-vous la commune de [Ban Sur Meurthe-Clefcy](#) ? Je vous y emmène dans l'émission ça va chez vous pour découvrir la [Bergerie De Straiture](#) et [La Scierie du Lançoir](#).



VOSGESTELEVISION.TV

Ca va chez vous ? A Ban-sur-Meurthe-Clefcy

Cette semaine dans la commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy nous découvrons la bergerie de S.

# Etat civil 2022

## Les Mariages :

Joseph Lallier "Quand on aime le jour de son mariage, on aime pour la vie."

*Félicitations aux jeunes mariés*

16 juillet : Ludovic HERMANN et Marine MAGRON  
27 août : Régis IVERLET et Paméla CARLIER  
24 septembre : Jessy FREY et Stéphanie ETIENNE

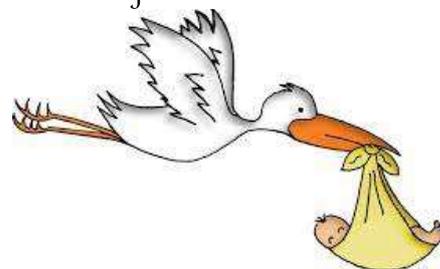


## Les naissances :

Ernst Kramer (architecte) : "Chaque parent vient au monde en même temps que son premier enfant."

*Tous nos vœux de bonheur aux jeunes parents et à leur famille*

15 mai : Léna PARISOT de Sylvain et Amélie CHRISTOPHE  
20 décembre : Nino PARMENTELAT de Adrien et Marion BONTEMPS



## Les Décès :

Victor Hugo : "Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis. "

*Nos sincères condoléances aux familles*

14 février : Marcelle BOUX née DIEUDONNÉ, 76 ans  
21 mai : Gérard ETIENNE, 78 ans  
15 juin : Yannick MAIRE, 43 ans  
18 octobre : Robert CUNY, 83 ans  
8 décembre : Jacques TOUCHÉE, 72 ans  
30 décembre : Roland ANTOINE, 83 ans  
31 décembre : Jean-Marie FERRY, 63 ans



# Rétrospective 2022

20 janvier : Ouverture de la campagne de recensement.

17 février : Le cirque fête la Saint Agathe.



27 février : Concert italien organisé par les JMF.



8 mars : Départ de vos dons en Ukraine.



18 mars : Réunion de la commission de contrôle des listes électorales.



10 avril : Premier tour des élections.

23 avril : Cérémonie d'hommage : Journée du souvenir des victimes de la déportation.



24 avril : Second tour des élections.

1<sup>er</sup> mai : Ouverture de la pêche à l'étang du Souche.

1<sup>er</sup> mai : Troc'Plantes organisé par Patrimoine et Nature et remise des prix des maisons fleuries.



8 mai : Commémoration du 8 mai 1945.



10 mai : Installation de pics anti-pigeons sur le bas du clocher par l'entreprise Donetti.

13 mai : Acquisition de la voirie du lotissement de Sondreville.

14 mai : Mai à Vélo.



20 mai : Vente de bois en forêt non soumise.

21 mai : Cérémonie de Boslimpré.



28 mai : Accueil et remise de cadeaux aux mamans de l'année.

1<sup>er</sup> juin : Remise des prix de la semaine des arts. Félicitations à Monsieur et Madame Boux et merci d'avoir exposé leurs magnifiques costumes vénitiens.



8 juin : Tirage des jurés d'assise.

12 juin : Premier tour des élections.



19 juin : Second tour des élections.



Été : Cindy et William de la Ferme des Evaux proposent leurs récoltes de légumes sur la place de la Mairie.

24 juin : Kermesse et spectacle de l'école.

7 juillet : Dernier jour d'école et dernier repas de l'année scolaire à la cantine, comme chaque année le repas a été pris en extérieur.



7 juillet : Remise de cadeaux aux CM2 pour leur passage en 6<sup>ème</sup>.



9 juillet : Journée de nettoyage du parcours de santé avec la participation des membres des Rotary Club de Gérardmer et Saint-Dié-des-Vosges.



17 juillet : Marche gourmande organisée par le comité des fêtes.



20 juillet : Repas de l'été organisé par le CCAS pour les habitants nés avant 1952.



Du 1<sup>er</sup> au 5 août : Argent de poche – 1<sup>ère</sup> session avec 4 jeunes.

Août : Difficultés d'alimentation en eau sur le hameau du Grand-Valtin.



14 août : Journée de pêche organisée par l'amicale des pompiers de Fraize.





20 août : Clefycyrock.

Du 22 au 26 août : Argent de poche – 2<sup>ème</sup> session avec 5 jeunes.

Août 2022 : Rénovation de la voirie par les employés communaux.



28 août : Fête champêtre.

8 septembre : Rénovation de la voirie par l'entreprise Colas.



25 septembre : Dernière journée de pêche de l'année.

28 septembre : Visite de contrôle de la gestion de nos forêts pour la certification PEFC.

9 octobre : Marché « Au Terroir des Bohos » organisé par la municipalité.



31 octobre : Marche d'Halloween organisée par le comité des fêtes.



11 novembre : Cérémonie du souvenir de la fin des combats de la Première Guerre mondiale.

12 novembre : Plantation de l'arboretum avec les Rotary de Gérardmer et Saint-Dié-des-Vosges. Le matériel nécessaire à cette journée a été prêté par les sociétés Baradel Paysages et Hydr'eau Services que nous remercions bien sincèrement.



23 novembre : Installation du sapin de Noël par Yannick Herry et les employés : Sébastien et Francis.



25 novembre : Acquisition d'une parcelle forestière à Boslimpré.

30 novembre : Acquisition d'une parcelle nature de pré au lieu-dit « le Pré le Maire ».

1<sup>er</sup> décembre : Remise de dictionnaire aux CM1 et CM2 qui vont apprendre à l'utiliser avant leur entrée au collège.



Début décembre : Décoration des sapins de Noël par l'entreprise d'électricité Thierry Ancel.



3 décembre : Défilé de Saint Nicolas organisé par le Comité des fêtes et les Petits Clébantois.



4 décembre : Marché de Noël organisé par le comité des fêtes.

6 décembre : Saint Nicolas vient à l'école pour offrir des livres aux enfants.



10 décembre : Cérémonie de la Sainte Barbe avec les pompiers de Fraize.



# Réglementation des boisements sur notre commune

Depuis fin 2011, les semis, plantations et replantations d'essences forestières sont réglementés de la manière suivante sur le territoire de la commune de BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY.

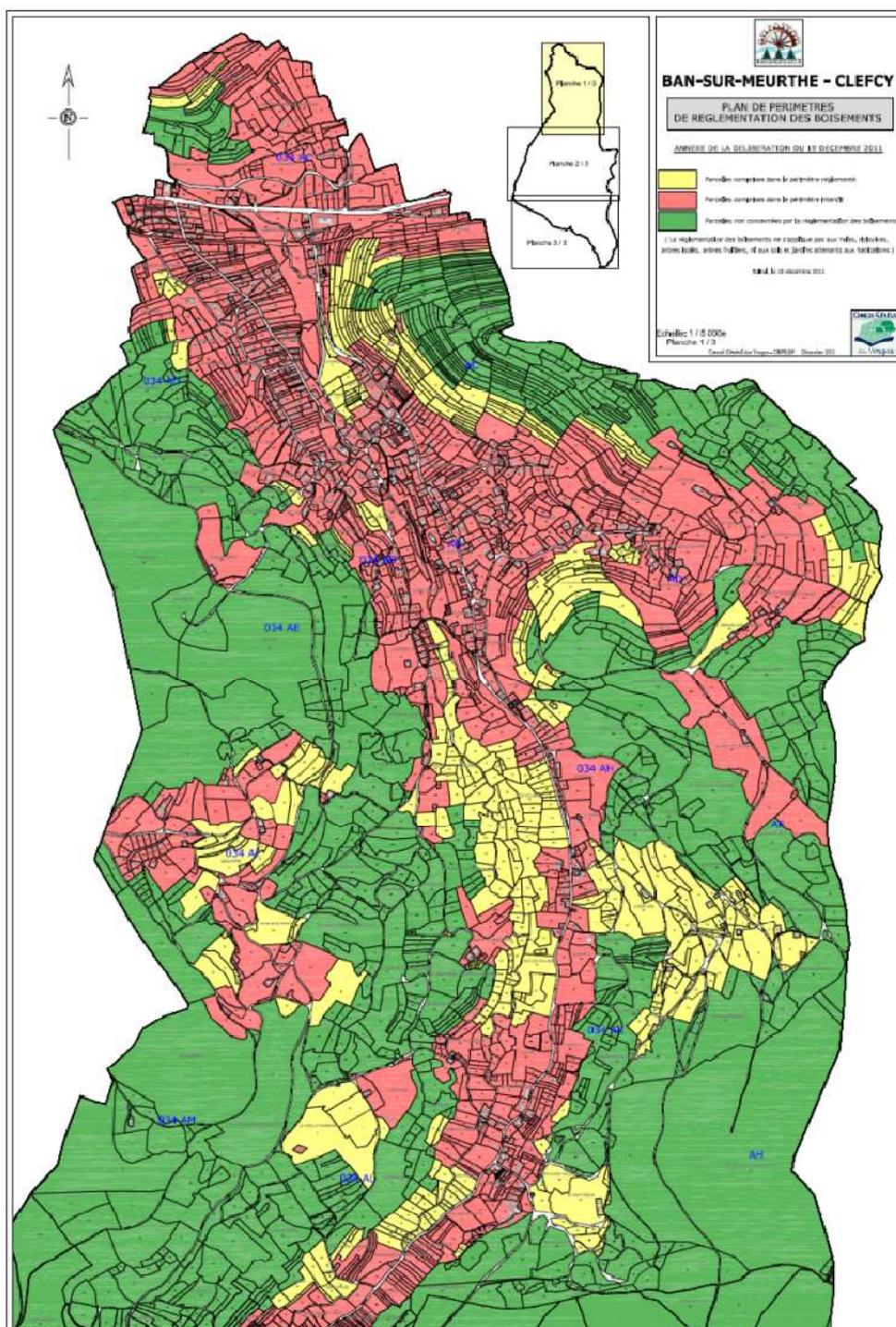
- Périmètre **jaune** : tous semis, plantations et replantations d'essences forestières sont soumis à déclaration préalable auprès du Président du Conseil Départemental et subordonnés à son acceptation.
- Périmètre **rouge** : tous semis, plantations et replantations d'essences forestières sont interdits.
- Périmètre **vert** : parcelles non concernées par la réglementation des boisements : tous semis, plantations et replantations d'essences forestières sont libres.

La réglementation des boisements ne s'applique pas pour les semis, les plantations et les replantations d'essences forestières destinés à la création de boisements linéaires (haies), de ripisylve (arbres sur les rives de cours d'eau), d'arbres isolés ou d'arbres fruitiers.

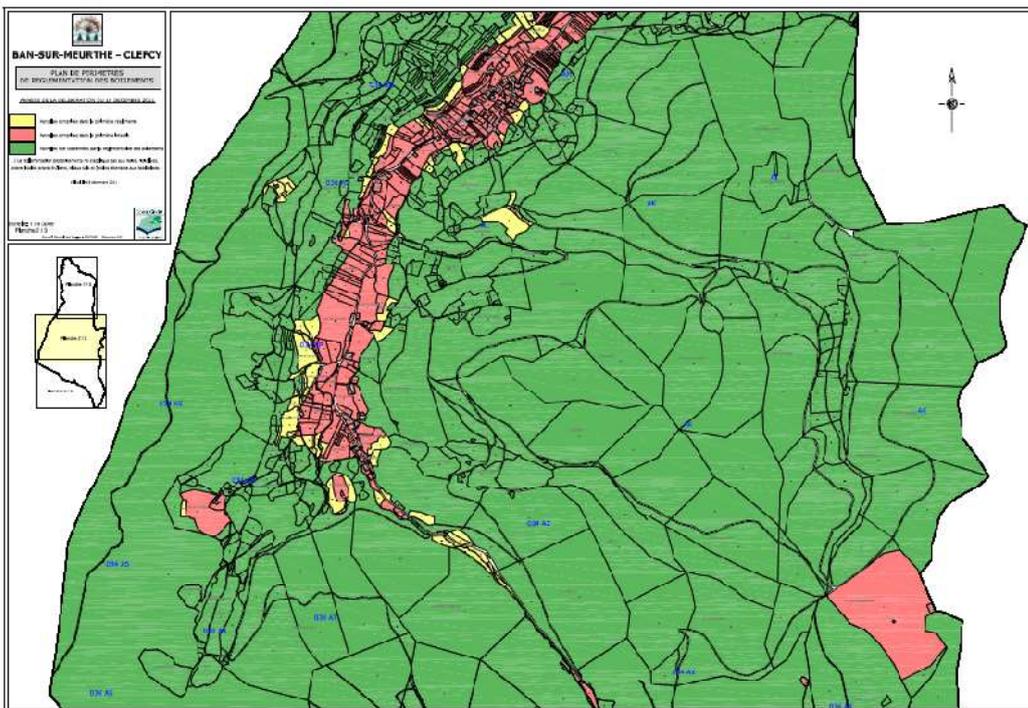
Et elle ne s'applique pas aux sols et jardins attenants aux habitations, aux pépinières ou aux boisements classés à conserver ou à protéger.

→ La distance minimale de recul à respecter, lorsque le fonds voisin est une parcelle agricole, est de 4 mètres.

Des distances de recul supérieures peuvent être prescrites par le Conseil Départemental, notamment en fonction de l'exposition et de l'utilisation du fonds voisin.

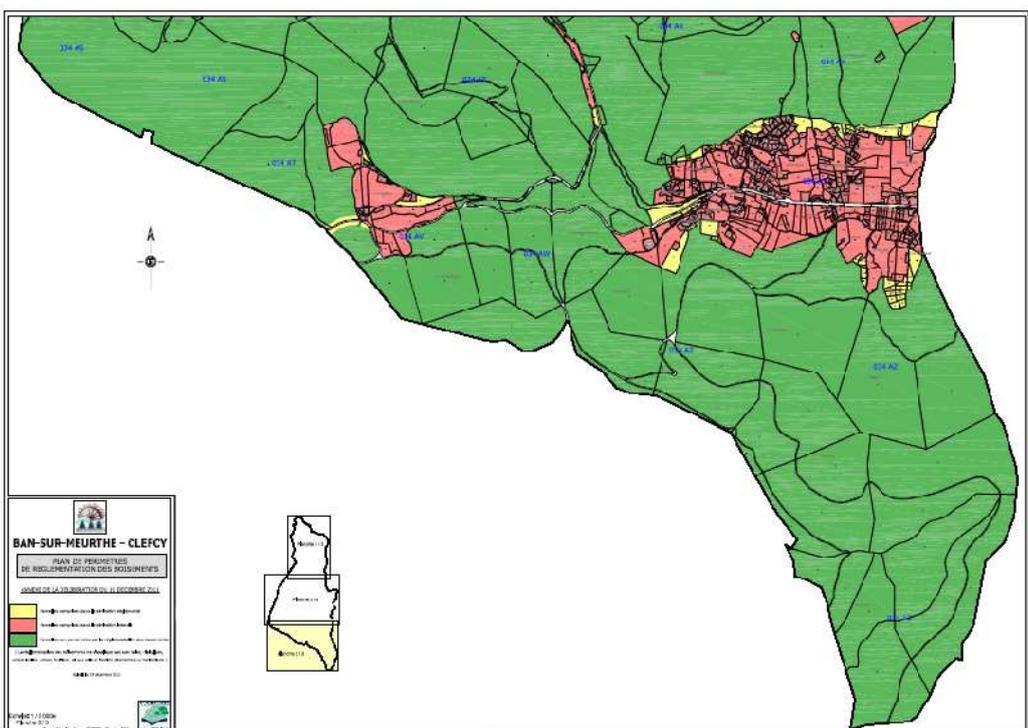


- La distance minimale de recul à respecter, lorsque le fonds voisin est une voirie publique est de 3 mètres, à partir de la limite des dépendances du domaine public.  
Des distances de recul supérieures peuvent être prescrites par le Conseil Départemental si le boisement est susceptible de porter atteinte à la sécurité routière, notamment au niveau d'un carrefour.
- En cas de reboisement, la distance minimale de recul à respecter, lorsque le fonds voisin est une habitation ou une zone de loisirs, est de 6 mètres.  
En cas de boisement, la distance minimale de recul à respecter, lorsque le fonds voisin est une habitation, est de 30 mètres à partir de la construction.



Le Président du Conseil Départemental se réserve la possibilité d'interdire certaines essences qui pourraient s'avérer inadaptées et d'en prescrire d'autres, particulièrement pour les boisements ou reboisements situés à proximité de cours d'eau ou de zones humides, dans le cadre de sa mission d'instructeur des déclarations préalables à tout projet de boisement ou reboisement.

Les personnes qui souhaitent procéder à des semis ou plantations d'essences forestières, sur une parcelle comprise dans un périmètre réglementé doivent en faire la déclaration auprès du Président du Conseil Départemental.

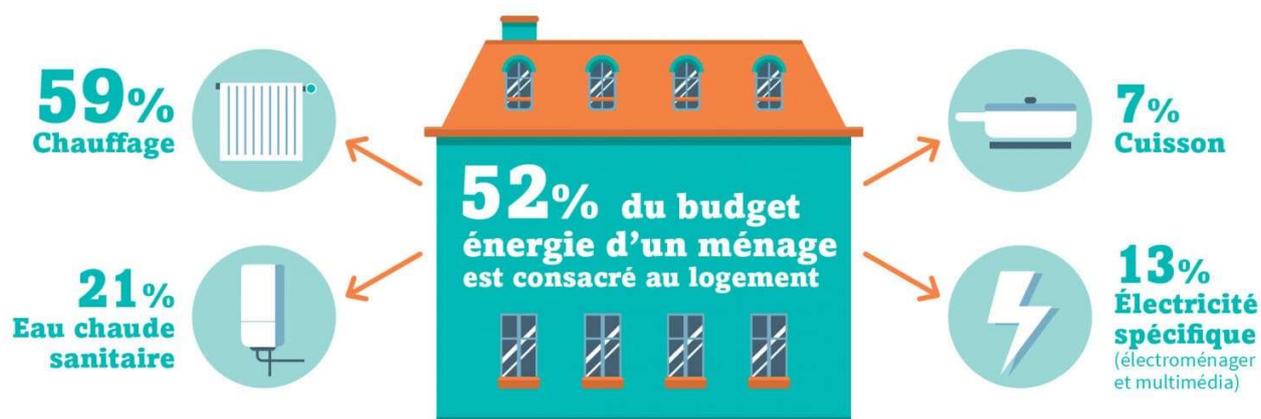


Les personnes qui souhaitent procéder à des cultures d'arbres de Noël sur des parcelles comprises dans un périmètre interdit ou un périmètre réglementé doivent en faire la déclaration auprès du Président du Conseil Départemental. Cette déclaration, préalable à tout projet, doit être faite sur un imprimé à retirer en mairie.

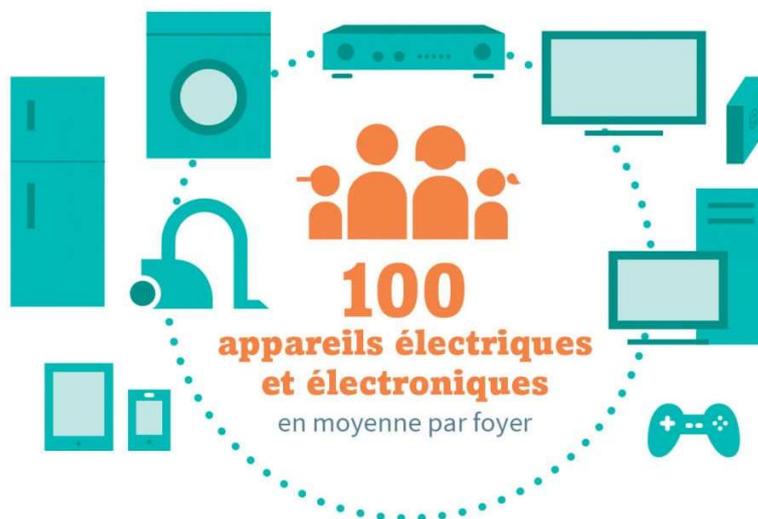
# EAU ET ÉNERGIE : QUELLES CONSOMMATIONS ?

UN MÉNAGE CONSACRE EN MOYENNE 8,5% DE SON BUDGET ANNUEL  
À SES FACTURES D'ÉNERGIE, SOIT 2 900 € PAR AN !

## LE LOGEMENT, 1<sup>ER</sup> POSTE DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE



## UNE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ QUI EXPLOSE



## L'EAU POTABLE : ATTENTION AUX FUTTES !

**143** litres d'eau potable par Français/jour, c'est beaucoup !

**93%** pour l'hygiène corporelle, les sanitaires, la lessive, la vaisselle et l'entretien de l'habitat.



**7%** pour la boisson et la préparation des repas.



Un robinet qui goutte = **120 litres/jour** en moyenne



Une chasse d'eau qui fuit = **plus de 600 litres/jour**

# COMMENT ÉCONOMISER L'EAU ET L'ÉNERGIE ?

POUR RÉDUIRE LES FRAIS, QUELQUES ACTIONS TRÈS SIMPLES PEUVENT ÊTRE MISES EN PLACE. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ON A TOUS À Y GAGNER.

## DES GESTES SIMPLES POUR ÉCONOMISER

Choisir des lampes à LED

Éteindre les veilles dès que possible

**-10%** d'électricité consommée

Baisser le chauffage de 1°C

**-7%** d'énergie consommée

Une box allumée 24h/24 = la consommation d'un réfrigérateur



### BIEN ENTREtenir SES APPAREILS, ÇA COMPTE AUSSI !

Garder son lave-vaisselle 14 ans au lieu de 11 ans, c'est :

**105 € économisés**

**150 € économisés** pour un lave-vaisselle A+ et A++

**250 € économisés** pour un lave-vaisselle A+++

Dégivrer son réfrigérateur

Couvrir les casseroles pendant la cuisson

**4x moins** d'électricité ou de gaz consommés

Privilégier le programme « Éco » du lave-vaisselle

**-45%** d'électricité consommée



Laisser sécher le linge à l'air libre

Laver son linge à 30 °C

**3x moins** d'électricité qu'à 90 °C



## DES PETITS INVESTISSEMENTS ASTUCIEUX

### POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

**< 10 €**

Un **thermomètre** pour régler votre réfrigérateur, vos radiateurs.

**5 à 15 €**

Une **multiprise à interrupteur** pour éteindre simultanément tous vos équipements en veille.

**< 10 €**

Une **prise programmable mécanique** pour automatiser la mise en marche/ l'arrêt de vos appareils électriques.

**20 € environ**

Un **wattmètre relié à une prise**, pour vérifier la consommation de vos appareils électriques.



### POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU

**< 10 €**

Un **mousseur (ou aérateur)** réduit de 30 à 50 % le débit du robinet.

**< 10 €**

Un **sablier ou un minuteur** pour ne pas dépasser 5 mn sous la douche.

**25 à 45 €**

Une **douchette économe** : à la clé, jusqu'à 75 % d'économie d'eau.



### Une astuce pour repérer les fuites

- 1 Relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher.
- 2 À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !

### POUR ALLER PLUS LOIN

Profitez des informations et conseils des guides de l'ADEME sur [www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques](http://www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques)  
**Faites-vous accompagner gratuitement par les conseillers FAIRE :**

pour trouver le conseiller le plus proche de chez vous **0 808 800 700** Service gratuit \* prix appel OU [www.faire.fr](http://www.faire.fr)



# FR-Alert : le nouveau dispositif d'alerte à la population française

Opérationnel depuis le 21 juin 2022, FR-Alert, le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, est déployé sur tout le territoire. Il permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger :

- événements naturels : inondation, tempête et cyclone, incendie, tsunami, éruption volcanique... ;
- accidents biologiques, chimiques, nucléaires : pollution, fuite de gaz, incident nucléaire... ;
- dangers sanitaires : épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire... ;
- incidents technologiques et industriels : panne des moyens de télécommunication, accidents graves sur les réseaux routiers, ferroviaires ou aériens, incident industriel... ;
- événement grave de sécurité publique, attentat terroriste.

Le dispositif FR-Alert repose sur la technologie de diffusion cellulaire (cell broadcast). Les messages d'alertes sont diffusés sous la forme d'ondes radio par les antennes de télécommunication et non pas par SMS, afin d'éviter de saturer le réseau en cas d'envoi à un grand nombre de personnes. Ce dispositif de diffusion cellulaire est actif dans les départements métropolitains pour les téléphones mobiles dotés de la 4G et de la 5G, il le sera d'ici la fin de l'année 2022 pour les appareils 2G et 3G.

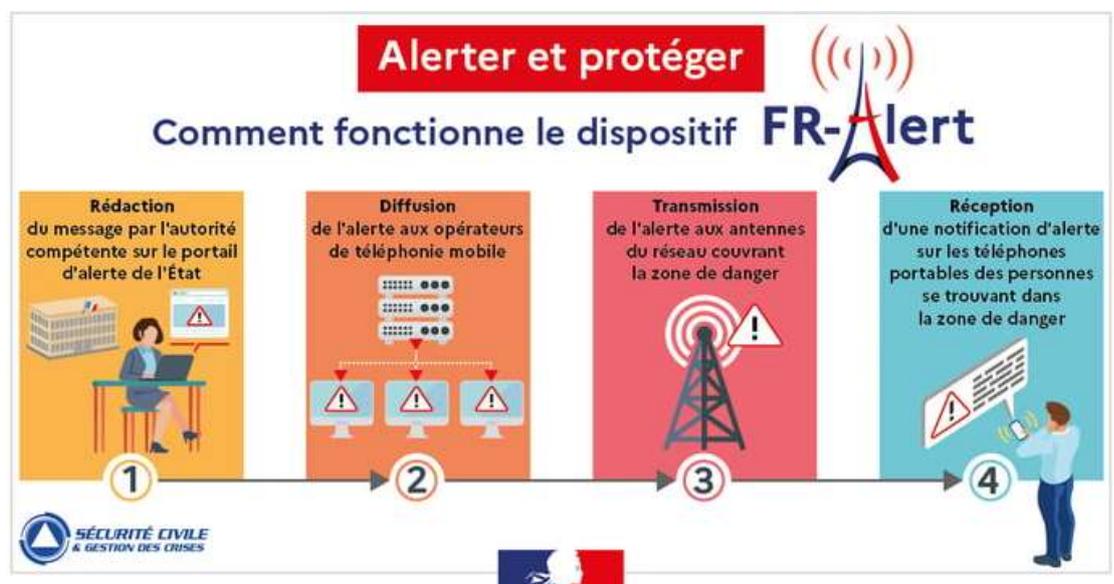
FR-Alert est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone de danger grâce aux réseaux de télécommunications. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile.

Si vous vous trouvez dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, vous recevez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration, même si votre téléphone mobile est en mode silencieux, hors connexion ou en mode avion.

Les notifications peuvent transmettre des informations sur :

- la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...);
- l'autorité qui diffuse l'alerte ;
- la localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...);
- l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...);
- le cas échéant un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.

Des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation ainsi que la fin de l'alerte sont diffusées par notification, dans la même zone géographique.



Tout tout tout vous saurez tout sur le . . . .

## SEQUOIA

Son nom évoque les grands espaces de l'ouest américain mais l'Europe est truffée de séquoias, du Portugal à la Finlande, et de l'Irlande à la Roumanie.

Des semences de séquoias ont été ramenées à partir de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et ont été plantées un peu partout : jardin public et botanique, jardins des demeures et manoirs de la Belle époque.

Ces plantations concerneront surtout le séquoia géant car il est facile à planter isolément car il est très résistant.

Le séquoia sempervirens, moins résistant au gel, verra son aire de répartition plus limitée.

De nos jours, les séquoias ont bien grandi et ils pointent fièrement au-dessus des paysages. Les spécimens âgés de 100 à 150 ans, peuvent atteindre des circonférences autour de 10 mètres et des hauteurs autour de 50 mètres.

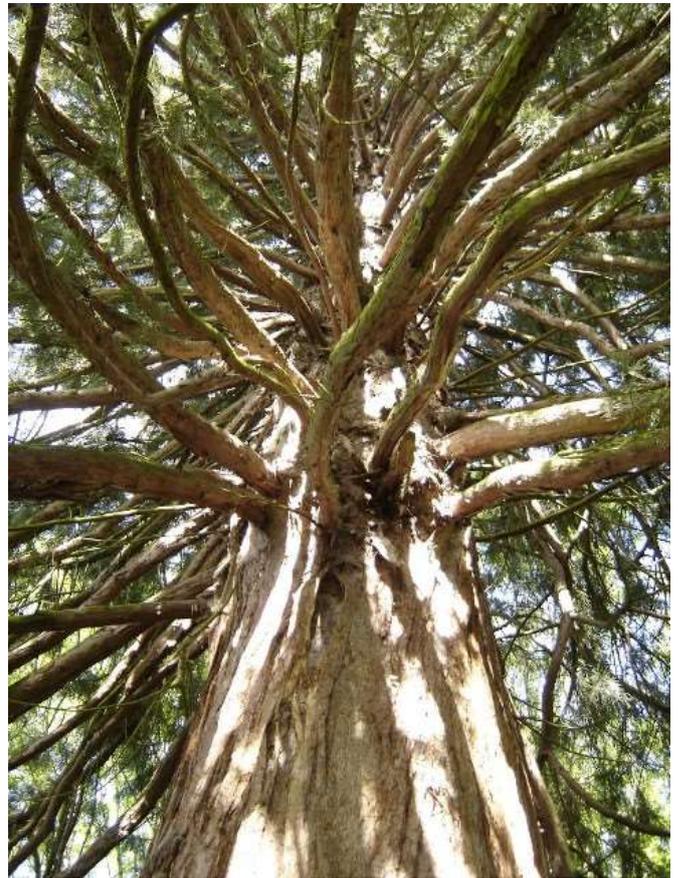
Malgré cette importation réussie, le séquoia ne s'est jamais reproduit naturellement en Europe, si ce n'est par rejet de souche. Ce sont donc des arbres non invasifs, ils ne représentent aucun danger pour la flore indigène. Par contre le séquoia géant est un formidable allié en matière d'absorption de CO<sup>2</sup>.

Chez eux en Californie, les séquoias cumulent les records. Le séquoia géant est la plus grande créature vivante au monde (le plus grand arbre du monde en volume), et le séquoia sempervirens est quant à lui le plus grand arbre du monde en hauteur (115,5 m de haut).

La pluviosité joue un rôle majeur dans l'épanouissement des séquoias. Les modifications climatiques en cours seront déterminantes sur leur développement. Dans les régions qui ont connu des sécheresses à répétition ces dernières années, les grands séquoias dépérissent parfois très rapidement. C'est que les besoins en eau du séquoia augmentent avec sa croissance : un grand sujet a besoin d'une quantité d'eau très importante. Sachant que son espérance de vie est au-delà des 2000 ans, un séquoia de 100 ou 150 ans est un jeune arbre en pleine croissance : il ne va pas l'interrompre.

Le jour où ses besoins en eau dépassent le niveau que peut lui apporter son environnement, l'arbre franchit un seuil fatidique et le dépérissement s'amorce.

Les séquoias possèdent un système racinaire en étoiles. Les racines courent à l'horizontale sous la surface et captent les eaux de pluie dans un rayon pouvant atteindre 30 mètres avec une profondeur maximale d'1m50. Ces arbres ne possèdent pas de racine centrale verticale qui leur permettrait d'aller pomper l'eau plus profondément lors des périodes plus sèches.



Séquoia géant	Séquoia à feuilles d'if ou toujours vert (sempervirens)
Nom latin : sequoiadendron giganteum	Nom latin : sequoia sempervirens
L'arbre le plus grand du monde <i>en volume</i>	L'arbre le plus grand du monde <i>en hauteur</i>
Hauteur maximale : 90 mètres	Hauteur maximale : 115 mètres
Circonférence maximale : 34 mètres	Circonférence maximale : 24 mètres
Essence de pleine lumière, habitat relativement clairsemé, peut croître en isolé sans difficultés. Bonne résistance au vent et au gel.	Milieu sombre et humide, pluviosité abondante et brouillard persistant. Craint le gel, l'excès de soleil et les coups de vents violents.
	
Bois de faible valeur, utilisé dans l'industrie du papier ou la petite menuiserie (crayons, allumettes..).	Bois de grande valeur économique, solide et imputrescible.
Reproduction difficile, inexistante en dehors des lieux d'origine.	Le rejet de souche est un des atouts majeurs du sempervirens.
Cône ovoïde et compact de 3 à 7cm de long	Cône léger, très aéré de 1,5 à 3cm de long
Feuillage en écailles, collées au rameau. Longs rameaux regroupés en touffe.	Feuillage en aiguilles, opposées par deux tout au long des rameaux, proche de celui de l'if.
	

NB : une troisième espèce est également associée à la famille des séquoias : le métaséquoia (*Metasequoia glyptostroboides*) ou séquoia de Chine. C'est un arbre de croissance rapide que l'on rencontre souvent dans nos parcs. Contrairement aux deux séquoias californiens, le métaséquoia a le feuillage caduc. Celui-ci vire du vert clair au brun cuivré à l'automne, avant de tomber en hiver.

Vous pourrez retrouver un recensement des séquoias dans les Vosges en suivant ce lien : [http://sequoias.eu/Pages/Geo/dep\\_vosges.htm](http://sequoias.eu/Pages/Geo/dep_vosges.htm). Quatre sont recensés sur notre commune et on

apprend que celui qui est à proximité de l'église mesure 8m28 de haut. Cliquez sur l'arbre pour plus d'infos...

Ban-sur-Meurthe-Clefcy	88230	Le Surceneux		
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	88230	Près de l'église	8m28	
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	88230	Hervafaing		
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	88230	Les Ecluses		

# La brève

## Comment déclarer un changement de coordonnées ?

Informez rapidement et facilement les principaux organismes publics et privés de votre changement d'adresse postale lié à un déménagement ou à une modification administrative, mais également de votre changement d'adresse électronique, de téléphone fixe ou de téléphone portable.

<https://psl.service-public.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche?execution=e1s1>



## Au Revoir l'APE...

### ... Bienvenue aux Petits Clébantois

L'association des Parents d'élèves a perdu des membres et personne ne souhaitait reprendre la présidence.

Au sein de l'école les enseignantes avaient également une association mais qui devait être refondée parce qu'elle était liée aux licences sportives qui n'existent plus.

Pour ne pas perdre l'APE et ses volontaires il a été décidé de fusionner les deux associations pour les maintenir en vie. L'association des Petits Clébantois est donc une association d'école regroupant les bénévoles motivés à financer les projets des élèves.

La présidente est Mme Saxe et la vice-présidente : Mme Michel. La secrétaire est Mme Dalidec et la vice-secrétaire : Mme Cuny. La trésorière est Mme Aubry et la vice-trésorière : Mme Mangenot.

Vous pouvez les contacter par mail : [lespetitsclebantois@gmail.com](mailto:lespetitsclebantois@gmail.com) et les suivre sur leur nouvelle page Facebook : [LesPetits Clébantois](#).



**TU AS ENTRE 16 ET 25 ANS  
PAS D'EMPLOI ?  
ALORS FAIS JUSTE LE PAS**

**L'ÉCOLE DE LA 2<sup>E</sup>  
CHANCE EST LÀ !**

Appelle le **03.29.41.29.40**



**E2C Sainte-Marguerite**

467 Rue des Grands Prés - 88100 Sainte-Marguerite  
E-mail : [e2c-saintdie@e2clorraine.fr](mailto:e2c-saintdie@e2clorraine.fr)

## Personnes ressources

La commune cherche des personnes ressources pour effectuer quelques heures de travail rémunérées au quotidien ou effectuer des remplacements ponctuels. Vos missions : ménage, garde d'enfants, arrosage, jardinage, portage des repas, ...

## Haïku

C'est un poème d'origine japonaise, de 17 syllabes réparties en 3 vers.

Grâce aux élèves de CE2-CM1 et CM2, vous allez découvrir de nombreux haïkus répartis dans le village sur le thème des contes.

Prenez le temps de les lire sans les détacher.

Et pour poursuivre l'aventure, à vos plumes... Vous pourrez ensuite les déposer en mairie et ils seront lus pas les élèves en classe.



## Enquête en porte-à-porte

Afin de pouvoir mettre en place la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative dans moins d'un an, l'Agglomération s'apprête à mener une enquête en porte-à-porte pour mieux identifier les besoins.



Entre mars et juillet, l'enquête en porte-à-porte recensera les besoins de la population en bacs à poubelle pour une distribution des bacs à la fin août 2024.

## Des changements à l'accueil périscolaire

Suite à une augmentation du tarif du repas de la part de notre prestataire (commune de Fraize), le conseil municipal a décidé de répercuter cette hausse. Ainsi le **repas de cantine « enfant »** est passé de 3.50€ à **3.80€** au 01/01/23.



L'acquisition d'un logiciel pour le périscolaire permet aux parents de s'inscrire et payer en ligne la cantine, la garderie, les activités du mercredi et le bus depuis le 01/01/23.

Les tarifs de la garderie ont été arrondis pour plus de lisibilité et avec la possibilité de couper la demi-heure en deux (et ainsi facturer au quart d'heure).



Arrêté préfectoral n°329/2021/DDT du 14/12/2021 réglementant les dates d'entretien des haies afin de protéger les oiseaux pendant la période de nidification.



## Reconduction et renforcement des aides à l'achat de vélos pour 2023

Afin de favoriser l'équipement des ménages et notamment des plus précaires, les aides à l'achat de vélo ont été renforcées à partir du 15 août 2022 : suppression de la condition d'une aide locale, relèvement de l'aide à 300€, majoration pour les ménages précaires et les personnes en situation de handicap, ouverture du bonus aux vélos pliants, élargissement de la prime à la conversion. **Ces aides sont prolongées sur l'ensemble de l'année 2023.**

De plus, pour accompagner un nombre plus important de Français dans l'achat de vélos, **les seuils d'éligibilité sont rehaussés, à partir du 1er janvier 2023, pour couvrir 50 % des ménages les plus modestes** (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €) et 20 % pour les aides renforcées (revenu fiscal par part inférieur à 6 358 €).

## Vente de fleurs, plants de légumes et plantes aromatiques

Les Petits Clébantois organisent une vente en partenariat avec les serres du Faing de Ste Marguerite. Les bons de commandes sont à retirer en mairie ou auprès des enfants et la commande est à rendre au plus tard le vendredi 14 avril. Elle sera à retirer le 15 mai à l'école entre 16h30 et 17h30.

Vous pouvez également vous rendre directement aux serres du Faing avec le flyer disponible en mairie et faire bénéficier l'école de 10% de vos achats.





## Photo mystère

Avez-vous deviné où a été prise cette photo ?  
(Nb : des éléments ont été volontairement masqués.)

**A gagner : Un lot surprise...**

Apportez votre réponse en mairie, sur papier libre avec vos coordonnées, avant le 15 mai. Un tirage au sort parmi les bonnes réponses sera effectué pour désigner le gagnant. Une seule participation par foyer sera acceptée.

**La réponse de la photo mystère de l'édition n°30 :**

La photo a été prise au lieudit « Le Vic ». Merci aux nombreux participants et félicitations à M. SZISZKA qui reçoit un bon d'achat de 20 € chez Noémie pâtisserie (à retirer en mairie avant le 1<sup>er</sup> mai).

Un article de Marina Herz dans le n° 12 de Route Nostalgie fixe la naissance de cette signalisation le 15 avril 1835. Beaucoup de ces plaques datent du XIX<sup>ème</sup> et sont rouillées. La plupart des plaques de cochers concernent des "chemins vicinaux", gérés par les départements. La numérotation utilise la différenciation suivante créée par la loi du 21 mai 1836, (de Thiers-Montalivet) :

- chemins de grande communication CGC. => comme présent sur cette plaque
- chemins d'intérêt commun (ou collectif) C.I.C.
- chemins vicinaux ordinaires V.O.

Il s'agit d'une ancienne plaque en fonte que l'on retrouve encore sur quelques maisons de la commune.



## Du nouveau au Grand Valtin : La boîte à livres...



C'est grâce à la volonté de Roland et Joël dans le cadre de l'association Le Couaroye du Grand-Valtin, et l'aide financière de la commune, qu'une boîte à livre a vu le jour au Grand Valtin, en face de la Mairie Annexe.

L'abris-bus est dorénavant occupé par de nombreux livres à disposition des habitants et des passants.

A présent c'est à chacun de préserver cet endroit et éventuellement compléter la collection présente.

# L'agenda

## Avril

Vendredi 14 à partir de 15h30 :

- Animation de Pâques.
  - Tirage de la Tombola.
  - Dernier jour pour passer vos commandes de fleurs, plants de légumes et plantes aromatiques.
- Les Petits Clébantois -



Vendredi 14 à 20h : Assemblée générale du Comité des fêtes à la salle de l'étang du Souche.

## Mai

Lundi 1<sup>er</sup> :

- Troc'Plantes et animation biodiversité de 8h30 à 13h30. Restauration possible sur réservation : 15€/personne. - CCAS -
- Journée pêche à l'étang du Souche. - Comité des Fêtes -

**JOURNÉE DE PÊCHE À LA TRUITE**  
À L'ÉTANG DU SOUCHE À BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY  
PAR LE COMITÉ DES FÊTES

**12€ PAR ADULTE POUR 6 TRUITES**  
**6€ POUR LES -12 ANS**

Partenariat avec **Briconautes**  
STAND ACCESSOIRES, APPÂTS, ETC.

Animation gratuite  
Atelier de cuisine sauvage  
Réservation préalable obligatoire

**PÂTÉS + BUVETTE  
ET BARBECUE MIS À  
DISPOSITION**

**1 canne  
Appâts  
naturels**

**LUNDI 1ER MAI 2023**  
De 08H00 à 17H00

RÈGLEMENT À L'INSCRIPTION AUPRÈS DE M. GLÉ  
AU 06.84.49.67.27

**LUNDI 1ER MAI 2023**  
De 8h30 à 13h30

A BAN/MEURTHE  
-CLEFCY

**18<sup>ème</sup>  
Troc  
Plantes**

En toute convivialité  
venez troquer, vendre  
ou acheter vos végétaux !

GRAINES, PLANTS, BOUTURES, LÉGUMES,  
PLANTES MÉDICINALES, ARBRES, ARBUSTES...

Buvette Restauration possible sur réservation  
en Mairie ou au 06.15.12.33.35

Repas 15€

Création de  
par le CCAS

03.29.50.30.18 bansurmeurthe-clefcy@orange.fr

**Fête de l'écotourisme**  
du 29 avril au 18 juin 2023

Lundi 8 : Cérémonie patriotique.

Dimanche 14 à 17h : Concert *Les Voix du Cœur* à la salle des Fêtes. Entrée : 8€ / 2€ pour les - de 12 ans. Prévente en mairie à partir du 11/04: 6€. - CCAS -

Lundi 15 : Après-midi Seniors à l'étang du Souche. Apportez vos jeux de cartes et jeux de société et venez partager un moment convivial. - CCAS -

Du jeudi 18 au dimanche 21 : Semaine des Arts à la salle des fêtes et à la Scierie du Lançois : Exposition d'artistes locaux et régionaux et des travaux des enfants de la commune. - Association Saint Léonard Expression -



Vendredi 19 à 20h15 : Concert des Neugeottes de Maxéville à la Scierie du Lançois. Airs, chants, danses et instruments traditionnels (épinette, psaltérion, vielle à roue). Entrée libre (chapeau).

Samedi 20 mai à 15h : Cérémonie à Boslimpré.

Samedi 20 mai à 15h15 : Inauguration de la balade photographique saison 2023 du sentier du Sagard. Thème : « La forêt, sa beauté, sa souffrance, ses usages ». Les marcheurs pourront découvrir une trentaine de panneaux photographie de Michel Laurent, André Antoine et Pascal Galmiche.

Dimanche 21 de 10h à 19h : le Marché des « Boiseux » à la Scierie du Lançois. Artistes du bois, de la sculpture, du chantournage et du tournage. Boutique et buvette du Lançois. Restauration possible sur réservation avec le partenariat du Comité des fêtes.

Dimanche 28 de 9 h à 12h30 : Marché « Au Terroir des Bohos » sur la place du village.

## Juin

Samedi 3 de 14h à 18h : Fête de l'écotourisme et des mobilités sur la voie verte entre la rue Joseph Thiéry et le RD 73 pour notre commune. Animations et vente de boissons et crêpes.

Lundi 5 : Après-midi Seniors à l'étang du Souche. Apportez vos jeux de cartes et jeux de société et venez partager un moment convivial. - CCAS -

Jeudi 8 : Cérémonie patriotique.

Samedi 17 :

- 11h et 14h : Représentation des élèves de CE2-CM1-CM2 suite à leur travail théâtral avec l'artiste Marion Lavault. Possibilité de restauration sur place.
- 17h : Représentation théâtrale du spectacle *Héroïques* de la troupe Sans Attendre. Entrée libre (chapeau).



Samedi 17 et dimanche 18 : Les Boucles de la Haute-Meurthe.

Dimanche 18 : Marche gourmande. - Comité des Fêtes -

Vendredi 23 : Spectacle de fin d'année des élèves de l'école primaire et kermesse. - Les Petits Clébantois -

## Août

Samedi 18 : Clefcy Rock #8 – Les Enfants du Rock

Dimanche 26 : Fête champêtre – Comité des Fêtes

Les Petits Clébantois

03.29.50.35.26 - lespetitsclebantois@gmail.com

Comité des fêtes

06.84.49.67.27 - comitedesfetes.bsmc@gmail.com

Scierie du Lançois

03.29.50.45.54 - lancoir@gmail.com

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

03.29.50.30.18 – [bansurmeurthe-clefcy@orange.fr](mailto:bansurmeurthe-clefcy@orange.fr)

-> Troc'plantes : Martine 06.15.1.33.35

-> Après-midi sénior : Noëlle 07.50.65.85.42

LES ENFANTS DU ROCK 88  
PRÉSENTENT  
**ClefcyRock#8**  
Clefcy sur Meurthe – Vosges (88)

ARNO FUTUR  
BROKEN BOMB  
Dirty old Mat  
les NAUFRAGÉS  
TOTAL BEZARD

19 Août 2023  
Ouverture des portes dès 16h00

25€ sur place  
22€ en prévente

[www.clefcyrock.sitew.fr](http://www.clefcyrock.sitew.fr)

LA VIE EN VOSGES le Département  
COCKTAIL

## ACTION : RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

L'eau de pluie est une alternative autorisée lors des périodes de restrictions d'usage de l'eau pour l'arrosage de vos jardins. Pour ceux qui le souhaitent, la commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy propose à ses habitants des cuves spécialement conçue pour récupérer l'eau d'une gouttière. Grâce à un groupement de commande, une aide financière de 60 % de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pourra être déduite.

Nous vous proposons :

- ✓ Une cuve de 1 000 litres avec robinet et collecteur.  
Tarif de base : 320 € TTC soit environ un cout d'achat net de 130 €. Garantie 5 ans.
- ✓ Une cuve enterrée de 3 000 litres avec panier et pompe inox.  
Tarif de base sans installation : 3 500 € TTC soit environ un cout d'achat net de 1 400 €.  
Tarif de base avec installation : 6 800 € TTC soit environ un cout d'achat net de 2 700 €.
- ✓ Une cuve enterrée de 5 000 litres avec filtre panier, pompe inox, tuyau anti-remous, syphon de trop plein...



Les cuves enterrées sont garanties 30 ans. Les pompes inox sont immergées avec kit d'automatisation, silencieuse, sécurité manque d'eau...

Le prix de la pose peut évoluer en fonction de la nature du terrain.

Si vous êtes intéressés par l'une de ses cuves, vous pouvez vous inscrire en mairie avant le 19 mai. Livraison prévue en été.

